



COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2020

Présents : QUÉRET Jean-Louis (Maire), SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), BEGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, GODARD Philippe, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MAIO Max, MUGUET Anne-Magali, POTHEAU Geneviève, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

M. le Maire informe les conseillers que pour des raisons d'ordre technique le compte rendu du précédent conseil municipal sera diffusé ultérieurement pour approbation lors du prochain conseil.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Fixation montant loyer logement communal sis 2 ruelle de la Poste.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2020/012 : Loyer et location du logement situé 2 ruelle de la Poste :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un logement mansardé type F2 a été créé au 1^{er} étage du centre de loisirs lors des travaux de réhabilitation du bâtiment situé 2 ruelle de la Poste.

Le prix du loyer n'a pas été déterminé lors du précédent mandat mais simplement évoqué au tarif de 300 € sur le fait que le logement ne dispose ni de cour privée, ni de parking.

Il est proposé de retenir ce montant de 300 € hors charges afin d'établir un bail de location pour donner suite à une demande reçue en mairie.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/013 : Attribution des indemnités du Maire et des adjoints :

Monsieur le Maire explique que depuis 2 mandats les indemnités d'élus, malgré les augmentations légales, n'ont fait que diminuer du fait des variations des cotisations sociales.

Afin de retrouver un niveau décent d'indemnité il propose de s'aligner sur le barème de l'indice 1027 en proposant pour les rémunérations suivantes :

- du Maire à 34 % du barème et
- des adjoints à 10.70 % du barème.

Il précise également que les élus ne perçoivent que ces indemnités en rémunération de leur travail et de frais occasionnés lors des différents déplacements, et qu'en aucun cas il est remboursé des frais de quelques natures qu'elles soient.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/014 : Délégation aux adjoints :

Monsieur le Maire explique que les adjoints ont des délégations de signature selon leurs attributions en cas d'absence ou de son remplacement.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/015 : Désignation des membres des commissions communales :

M. le Maire donne la parole à M. Christophe SEILLIEBERT pour présenter la répartition de l'ensemble des commissions entre les 3 adjoints. Ensuite chacun des adjoints commente les particularités des commissions qui lui sont attribuées.

M. Philippe GODARD émet une réserve sur la répartition des commissions qui ne lui paraît pas très homogène et ne souhaite pas s'engager en ce qui concerne celle de la communication/information/numérique

M. le Maire rappelle que pour un bon fonctionnement il est souhaitable que les responsables de commissions rédigent un compte rendu même succinct à chaque réunion.

M. Christophe SEILLIEBERT procède à l'inscription des membres volontaires sauf pour la communication/information/numérique qui prêtera à réflexion après l'intervention de M. Philippe GODARD sur le thème de la communication et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Les personnes qui souhaitent siéger dans les commissions ouvertes aux habitants de la commune peuvent le faire auprès du secrétariat de la mairie.

Voir tableau détaillé des commissions en annexe.

2020/016 : Désignations des représentants auprès des structures intercommunales :

Voir tableau détaillé des désignations des représentants en annexe.

2020/017 : Récolement des archives communales :

M. le Maire informe que l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 portant règlement des archives communales prescrit à chaque renouvellement de municipalité, l'établissement d'un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune, auquel est annexé un récolement des archives communales.

Le récolement des archives communales découle des responsabilités légales du maire en matière d'archives. Il se présente sous la forme d'un état sommaire ou détaillé des archives de la commune.

Il est cosigné par le maire sortant et le maire entrant, même s'il s'agit de la même personne.

Le conseil vote à l'unanimité POUR.

Intervention de M. Philippe GODARD sur la Communication :

M. Philippe GODARD présente et commente un module de réflexion sur la communication.

Une réflexion sera menée sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Visites de l'école des futurs CP :

Mme Anne-Magali MUGUET demande si les enfants de grande section de maternelles de Champlost auront la possibilité de visiter leur future école de Venizy où dans le cadre du RPI ils seront scolarisés en CP en septembre prochain. M. le Maire en prend note et contactera M. Sylvain QUOIRIN Maire de Venizy.

M. Christophe SEILLIEBERT signale qu'il est prévu un accompagnement particulier pour les futures petites sections de maternelles en respect du protocole sanitaire lié au coronavirus.

La séance est levée à 22 h 20.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 17 juin 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

